



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conformément à l'application de l'article 10 de ses statuts, le SNAAF organise son Assemblée Générale Ordinaire et convoque ses adhérents le :

Mercredi 27 janvier 2021 à 12h00
En Visioconférence

L'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Ordinaire** sera le suivant :

- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2020
- Rapport moral de la saison 2019-2020
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Désignation des membres représentant les administratifs et assimilés du football à la Haute Autorité du Football
- Election des membres de la Commission Exécutive
- Questions diverses
- Intervention de clôture de l'Assemblée Générale

Dispositions statutaires en matière de vote :

- Tous les adhérents du syndicat **à jour de leur cotisation** (article 10)
- Tout adhérent présent ou représenté par un autre adhérent, au moyen d'un mandat écrit (pouvoir) (article 10)